



Convention cadre

Entre

L'assemblée des directeurs d'Instituts de recherche sur l'enseignement des mathématiques, ci-après dénommée ADIREM et IREM, représentée par son président Fabrice Vandebrouck

et

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, représenté par la directrice générale de l'enseignement scolaire, Florence Robine, et par la directrice générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle, Simone Bonnafous

Préambule

Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite apporter une réponse forte à la baisse des compétences des élèves en mathématiques, à la baisse d'intérêt des élèves pour les mathématiques et la baisse du nombre des étudiants qui s'engagent vers l'enseignement des mathématiques. Considérant qu'une réponse à cette désaffection passe par une meilleure formation initiale et continue des enseignants et conformément à la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la république, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite soutenir les actions du réseau des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques (IREM) qui s'inscrivent dans cette ambition.

Les IREM sont des structures universitaires où peuvent travailler ensemble, sur des contenus mathématiques ciblés, des enseignants du primaire, du secondaire et du supérieur. Ils sont des acteurs majeurs pour les mathématiques, de la recherche en éducation, de la formation initiale et continue des enseignants, en partenariat avec les départements disciplinaires et les laboratoires de recherche dont ils sont proches ainsi que les Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE) dont ils peuvent être des composantes au sein des universités.

Les IREM sont constitués en réseau national, structuré autour de l'assemblée des directeurs (ADIREM) avec un comité scientifique (CS), des commissions inter IREM (C2I, treize), et avec des publications et rencontres nationales. Les IREM organisent en particulier annuellement les colloques de la COPIRELEM (Commission Permanente des IREM sur l'Enseignement Élémentaire) et de la

(Commission de Recherche sur la Formation et l'Enseignement des Mathématiques du second degré) qui sont des points de rencontres pour les formateurs en mathématiques des ESPE. Les revues éditées par le réseau sont aussi des ressources pour la formation initiale et continue des enseignants.

Le cœur de l'activité des IREM se pratique au sein de groupes (groupes IREM), mêlant enseignants de terrain, formateurs d'enseignants et universitaires garants de l'expertise scientifique. Cette activité débouche sur des dispositifs utilisables en formation initiale ou continue des enseignants de mathématiques. Les IREM sont ainsi les composantes universitaires privilégiées des ESPE pour l'organisation de la formation des enseignants en mathématiques.

La recherche développée est une recherche appliquée – ou recherche action – qui suit un protocole scientifique strict : travail mathématique, épistémologique et didactique (bibliographie, élaboration de séquences...) en appui sur la recherche fondamentale en mathématique, expérimentations en classe par les enseignants de terrain, analyse de ces expériences au sein des groupes, rédaction et publication de documents, alimentation de formations initiales, mise en œuvre de stages de formation continue, participation aux commissions inter IREM nationales.

Les missions des IREM sont donc essentiellement :

- la recherche sur l'enseignement des mathématiques, de la maternelle à l'université. Dans ce cadre, les IREM impulsent des expérimentations pédagogiques et de nouvelles réflexions sur les enjeux et les perspectives de cet enseignement et peuvent ainsi contribuer à ses évolutions ;
- la production et la diffusion de ressources à destination des enseignants et des formateurs d'enseignant (articles, revues, brochures, manuels, vidéos, logiciels, documents multimédias, ressources en ligne...);
- l'organisation de rencontres et stages de formation continue pour les enseignants de mathématiques ;
- la participation à la formation initiale des enseignants dans les masters MEEF, à la formation des enseignants du supérieur au plus près de leurs laboratoires de recherche ;
- la diffusion et la popularisation des mathématiques, à destination des élèves et du grand public (participation à la semaine annuelle des mathématiques et à la fête de la science, accueil sous diverses formes de collégiens et lycéens dans les universités...).

Pour mener à bien ces actions, les IREM travaillent en partenariat avec les académies et les ESPE. Conjointement aux universités, ces partenaires donnent aussi aux IREM les moyens d'assurer leurs missions. Les moyens accordés par les académies peuvent en particulier faire l'objet d'une convention entre l'académie et l'université de rattachement de l'IREM concerné.

Les IREM forment un réseau d'environ un millier d'enseignants et chercheurs en mathématiques, histoire et didactique des mathématiques. Ils se répartissent dans toute la France : 28 IREM (c'est-à-dire, à deux exceptions près, un IREM par académie). Leurs travaux portent sur tous les niveaux du système éducatif, du premier degré à l'université. À travers leurs publications, leurs actions de formations initiales et continues, les actions de diffusion scientifique ou les rencontres organisées au sein du réseau, ce sont au moins dix mille enseignants de mathématiques de tous statuts qui sont en contact avec les IREM chaque année.

Article 1 : objet de la convention

L'objet de la convention est de définir ensemble les actions mises en œuvre par les IREM dans le cadre du soutien du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Chaque année, le détail du soutien et des actions figurent dans un avenant, excepté pour la première année où il figure en annexe de la présente convention.

Article 2 : contribution des IREM à la réalisation des objectifs du partenariat

Les IREM adressent tous les ans à la DGESCO et à la DGESIP une synthèse des actions réalisées au plan local (via le rapport d'activité annuel du réseau des IREM). Par ailleurs, les IREM sont évalués dans le cadre des évaluations quinquennales des universités dont ils sont les composantes.

Chaque année, des actions prioritaires du réseau sont définies en concertation entre les parties. Leur mise en œuvre est précisée dans l'avenant annuel.

La publication de travaux des groupes IREM locaux ou des commissions inter IREM est soumise à expertise, sous la responsabilité du comité scientifique des IREM et de l'inspection générale de l'éducation nationale.

Au plus tard au 1^{er} novembre de chaque année, l'ADIREM rend compte à la DGESCO de l'utilisation des moyens de l'année scolaire et universitaire précédente. Un rapport d'activité compile :

- une synthèse du travail de l'ADIREM et du comité scientifique des IREM (liste, date et contenu des réunions, liste des participants) ;
- une synthèse du travail de chacune des commissions inter IREM (liste, date et contenus des réunions, principales actions, principales ressources produites, colloques organisés, liste des participants, nombres d'unités d'heures versées au titre de leur organisation) ;
- une synthèse des actions réalisées au plan local par chaque IREM (liste des groupes IREM, liste des formations initiales ou continues animées, actions et publications majeures) ;
- des perspectives scientifiques pour l'année en cours en lien avec les actions prioritaires du réseau.

Les ressources produites dans le réseau durant l'année écoulée (articles, revues, brochures, manuels, vidéos, logiciels, documents multimédias, ressources en ligne...), notamment celles concernant les expérimentations et les innovations, sont mises à disposition.

Au plus tard au 1^{er} novembre de chaque année, l'ADIREM communique à la DGESCO une liste nominative de professeurs, dont l'engagement des travaux en cours justifie l'attribution d'unités d'heures supplémentaires pour l'année scolaire en cours avec indication de leur établissement, de leur académie et des travaux justifiant ces attributions dans le cadre des actions prioritaires du réseau ou des actions détaillées en article 2.

En lien avec le DRDIE, les IREM s'engagent à faire connaître leurs actions auprès des CARDIE. L'ADIREM communique aux CARDIE son rapport d'activités annuel.

Un comité de pilotage paritaire se réunit une fois par an.

Article 3 : contribution de la DGESCO à la réalisation des objectifs du partenariat

En complément des moyens accordés par les académies et les universités aux IREM et à titre de facilitation, la DGESCO accorde des moyens en vacations pour la mise en œuvre des actions menées par les IREM.

Pour l'année 2015, les moyens et les actions prioritaires du réseau sont annexés à la présente convention. Pour les années ultérieures, ils font l'objet d'un avenant annuel.

Les moyens en vacations sont notifiés aux académies concernées.

Outre à la DGESCO et l'ADIREM, une copie de la présente convention est communiquée à chaque recteur d'académie et à chaque président d'Université ou directeur d'ESPE dont l'IREM est une composante. Elle est communiquée à chaque directeur d'IREM.

Une communication particulière est assurée vers ces destinataires sous forme d'un support papier ou numérique reprenant les informations phares du réseau des IREM (déploiement du réseau au plan national, nombre d'animateurs, thématiques traitées...).

La DGESCO mobilise le réseau des CARDIE dans le but de partager des informations sur les actions menées par les IREM.

Article 4 : contribution de la DGESIP à la réalisation du partenariat

La direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, partenaire de la convention, accorde des moyens de fonctionnement pour la mise en œuvre des actions menées par les IREM. Le détail de ces moyens est fixé dans une annexe à la présente convention pour l'année 2015 et dans un avenant annuel pour les années suivantes.

Les moyens en fonctionnement sont versés à l'université Paris Diderot, université qui porte le GIS ADIREM.

Au plus tard au 1^{er} novembre de chaque année, l'ADIREM rend compte à la DGESIP de l'utilisation des moyens de l'année scolaire et universitaire précédente.

Article 5 : durée de validité de la convention

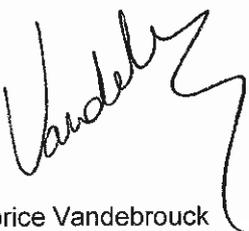
La convention est conclue pour une période de trois années à compter de sa prise d'effet qui intervient à la rentrée 2014.

Elle peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Pendant cette durée, toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Fait à Paris, le **17 DEC. 2014**

Le président de l'ADIREM



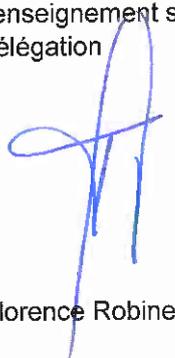
Fabrice Vandebrouck

La directrice générale de
l'enseignement supérieur
et de l'insertion professionnelle,
par délégation



Simone Bonnatous

La directrice générale de
l'enseignement scolaire, par
délégation



Florence Robine

ANNEXE – ACTIONS PRIORITAIRES et MOYENS

pour l'année 2014/2015

I. ACTIONS PRIORITAIRES

L'évaluation des élèves

Les questions relatives à l'évaluation, sous différentes formes, qu'elle soit à visée diagnostique, formative, sommative ou certificative, sont au cœur de la réflexion sur l'enseignement et l'apprentissage des disciplines comme plus généralement sur les systèmes d'enseignement. Les mathématiques, du fait de leur importance curriculaire, du fait aussi de l'image qu'elles ont dans la société, de discipline source de difficultés et d'échec scolaire, sont tout particulièrement concernées. De nombreuses questions se posent concernant notamment :

- △ les relations primaire – collège. Les programmes de l'enseignement primaire et de l'enseignement au collège vont évoluer à partir de la rentrée 2016. Il est donc important de préparer des ressources pour formation des enseignants à partir de la rentrée 2015. Déjà le comité scientifique des IREM s'est réuni autour de ce thème en juin 2014. Un texte a été produit par Michèle Artigue pour alimenter les réflexions du CSP dans la production du texte sur le socle. Il s'agit maintenant d'une priorité du réseau pour l'année 2014-2015. Un effort particulier est fait par les IREM pour amener des enseignants du primaire à s'impliquer dans des groupes IREM, autour de collègues enseignants en collèges et de collègues universitaires.
- △ l'importance respective à donner aux différentes formes d'évaluation, et leur articulation ;
- △ l'influence des modes d'évaluation actuels sur les pratiques d'enseignement et l'apprentissage des élèves et des étudiants ;
- △ le décalage souvent constaté entre les formes d'évaluation et les ambitions et valeurs affichées par ailleurs dans le discours scolaire ;
- △ la difficulté rencontrée à faire de l'évaluation un moment constructif du processus d'enseignement et d'apprentissage ;

L'ADIREM, la DGESCO et la DGESIP décident de faire de ce thème une de ses questions prioritaires à partir de 2014, de soutenir les groupes IREM existants, de favoriser la création de nouveaux groupes dans les IREM, et d'œuvrer à une meilleure coordination et capitalisation des actions des IREM dans ce domaine.

Les relations mathématiques et sciences

Dans toutes les académies, les « enseignants scientifiques des quatre disciplines » (maths, physique-chimie, STI et SVT) sont incités « à travailler conjointement » : l'enjeu est de « proposer de façon cohérente des situations permettant aux élèves de maîtriser les compétences qui facilitent une formation tout au long de la vie et aide à mieux appréhender une société en évolution » (*Circulaire de rentrée 2013 de l'académie de Rennes*).

La DGESCO et l'Académie des sciences ont aussi lancé les « Enseignements Intégrés en Sciences et Technologies », suite naturelle de la « Main à la pâte » à l'école primaire. Pour les enseignants, le défi consiste à apprendre à coopérer au sein d'une équipe pédagogique scientifique d'établissement qui prend en charge l'enseignement des sciences globalement.

Les Maisons pour la science existent depuis deux années et devraient continuer à se développer, en s'appuyant sur les IREM ; en tout état de cause, elles doivent proposer des activités adaptées aux

besoins des enseignants du premier degré (souvent non scientifiques) et aux élèves, mais aussi être pertinentes scientifiquement.

Enfin, le réseau des IREM a déposé un projet ANRU « extension du modèle des IREM aux autres sciences ». Les mathématiques sont la seule discipline à bénéficier de structures telles que les IREM, qui permettent la rencontre des différentes catégories de professeurs et qui favorisent les relations entre les différents niveaux d'enseignement (y compris la transition lycée-université).

Au-delà des injonctions, intentions et principes de réalité, les IREM proposent donc de soutenir une direction de travail sur l'interaction mathématique et sciences, en particulier au collège.

Les objectifs proposés pour les groupes sont :

- Relever le défi de travailler vraiment chaque discipline dans une activité pluridisciplinaire sans inféoder l'une à l'autre et la réduire à la position de prétexte ; trouver des sujets pertinents pour chaque discipline, suivre la construction des connaissances dans chaque discipline, rendre les élèves conscients de cet apprentissage (ce que l'on apprend en faisant cela) ;

- Trouver des sujets pertinents scientifiquement (du point de vue du programme des apprentissages à un niveau donné mais aussi du point de vue de la science abordée ainsi) mais aussi des façons de les aborder qui faciliteraient leur accès aux élèves et favoriseraient leur investissement ;

- Renouveler la tradition d'interaction avec les autres disciplines au sein du réseau des IREM : viser l'inter degré entre cycle III du primaire et collège (mise en place prochaine du cycle des approfondissements CM1-CM2-6ème) ; élaborer des ressources pour ce niveau d'enseignement.

Un colloque sur le thème pourrait être programmé en 2017, en partenariat avec les Maisons des Sciences.

Les relations mathématique et informatique

L'académie des sciences a publié un rapport intitulé « L'enseignement de l'informatique. Il est urgent de ne plus attendre ». L'ADIREM et le CS des IREM s'inquiètent du peu de place faite dans ce rapport aux interactions entre les enseignements préconisés pour l'informatique et les mathématiques : toutes les autres sciences y sont en fait mieux traitées.

L'ADIREM et le CS des IREM soulignent qu'étant donné que les professeurs de mathématiques ont été, selon le rapport, les plus à même d'animer la discipline ISN créée en 2012, un grand chantier est, à côté de l'élaboration d'une formation initiale adaptée, celui de la formation continue des enseignants déjà en exercice.

Ils concluent que l'enseignement des mathématiques va sans nul doute « être bousculé dans les années à venir par celui de l'informatique : mise en place de modes de pluridisciplinarité incluant l'informatique et touchant les mathématiques, impact de la pédagogie propre à l'informatique (le rapport préconise une large place pour les « projets »), réaménagements des cursus, en particulier en matière de volumes horaires des différentes disciplines ».

Il paraît souhaitable que les IREM contribuent à la réflexion qui s'est amorcée et c'est dans ce cadre que l'ADIREM propose que les relations mathématique-informatique, associant des chercheurs de mathématique et d'informatique, soient également une action prioritaire de recherche dans le réseau des IREM.

La transition secondaire - supérieur

Dans la lignée du colloque organisé par le réseau en mai 2013 « La réforme des programmes de Lycée : et alors ? », qui a réuni une centaine d'enseignants de mathématiques et de physique, de lycée et d'université, le réseau des IREM propose de continuer à travailler sur ce thème de recherche de la transition secondaire - supérieur. La Commission Inter IREM Université et la commission inter IREM Lycée programment ainsi des réunions de travail communes pour travailler sur des contenus mathématiques qui sont dans les programmes d'enseignement du lycée, de BTS, d'IUT et de licence.

Certains IREM ont une longue tradition de travail sur l'enseignement technique (IREM de Paris Nord par exemple) et certains IREM ont déjà des groupes de travail sur la transition lycée-université. L'action consiste à dynamiser les groupes et à les faire se rencontrer en disposant des moyens nécessaires.

La mise à disposition de ressources numériques pour les enseignants et la formation des enseignants

Le réseau des IREM a, depuis 40 ans, accumulé une grande quantité de ressources pédagogiques reconnues, utiles aux élèves, aux enseignants, aux formateurs et aux chercheurs en didactique des mathématiques. Mais ces ressources sont dispersées dans les bibliothèques du réseau, le plus souvent sous format papier uniquement. Un outil en ligne, *Publimath*, les indexe mais il ne donne pas accès au texte intégral, ce qui est la norme aujourd'hui. De plus, cette base n'est pas moissonnable par d'autres moteurs de recherche. L'action prioritaire vise donc à accroître la visibilité des productions du réseau des IREM en patrimonialisant une version numérique de son fond documentaire.

A partir de 2014, un effort particulier est ainsi fait pour accompagner *Publimath* et mieux le mettre au service de notre visibilité. Les IREM s'engagent, à l'échéance d'un an, de finir de numériser toutes leurs ressources, à les référencer de façon satisfaisante sur le site *Publimath* et à les mettre à disposition du réseau pour que les ressources soient accessibles directement à partir de leurs fiches *Publimath*. A terme, un système de reconnaissance de caractères devra permettre la recherche plus automatique d'information à partir de *Publimath*.

Les IREM et les Commissions Inter IREM s'engagent parallèlement dans un travail de valorisation de leurs ressources existantes, par la construction de parcours M@gistères à destination des enseignants en formation continue, sous réserve qu'un pilotage national par la DGESCO soit proposé, ciblant les besoins nécessaires au niveau national. Ainsi dans la lignée de son travail sur la Malette en Grande Section de Maternelle, la COPIRELEM propose d'élaborer un parcours M@gistère en appui de ses ressources numériques Malette. Dans la lignée de leur travail en cours sur la transition Lycée-Université, les C2I Université et Lycée peuvent proposer un parcours M@gistère à destination d'enseignants du secondaire et du supérieur sur le thème, articulé autour de contenus mathématiques qui sont travaillés dans les deux institutions mais de points de vue différents et difficiles à identifier pour les étudiants. La C2I didactique élabore également un parcours M@gistère en partenariat avec l'IFé dont elle est proche.

Enfin, pour alimenter la plateforme FUN et dans le cadre du MOOC EFAN « Enseigner et Former avec le Numérique », trois IREM et la Commission Inter IREM sont associés à trois organismes de recherche (LDAR, CREAD, IFé) pour livrer à l'automne 2014 le module mathématique du MOOC EFAN.

La popularisation des mathématiques

Une nouvelle commission inter IREM a été mise en place en 2013, associant les acteurs de la popularisation des mathématiques et notamment le CIJM (Centre International des Jeux Mathématiques) et l'APMEP (Association des Professeurs de Mathématiques de l'Enseignement Public) : la C2I « pop math ». Deux missions principales ont été retenues :

- Donner une cohérence et une visibilité aux actions de vulgarisation mathématique menées dans les IREM en lien avec les partenaires, créer un « Guide en ligne de la popularisation mathématique », une carte physique des lieux de Rallyes Mathématiques et des actions de vulgarisation

avec description/analyse détaillée, enfin une carte virtuelle de l'univers des jeux (pratiques, analyses, réinvestissement en classe).

La C2I cherchera à développer un site extérieur au réseau des IREM pour héberger cette cartographie de la vulgarisation destinée au grand public. Cette action s'opère en partenariat avec Animath qui finance une partie des actions dans le cadre de son financement PIA.

- Engager un travail d'analyse et de recherche sur les relations (mémoire et transfert) entre Rallyes/Jeux/Vulgarisation et Apprentissage des mathématiques (classe). Les résultats de cette réflexion, à destination des enseignants, pourraient figurer sur le site actuel hébergé par le réseau des IREM ou sur le site extérieur unique proposé plus ci-dessus.

Un colloque sur le thème organisé par la C2I est prévu en juin 2015 à Toulouse.

II. MOYENS EN HEURES ET CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Moyens en heures globalisées

Pour l'année scolaire 2014-2015, outre les moyens déjà inclus dans les budgets opérationnels de programme des académies et rappelés ci-dessous pour mémoire, la DGESCO accorde, au titre des actions à pilotage national (APN), 3 000 heures (523 heures sur le Programme 140 et 2 477 heures sur le Programme 141) à l'ensemble des IREM, selon la répartition suivante :

PROGRAMME 141 DU SECOND DEGRE :

Académies	Heures inscrites dans les BOPA	Heures APN	académies	Heures inscrites dans les BOPA	Heures APN	académies	Heures inscrites dans les BOPA	Heures APN
AIX-MARSEILLE	396	248	GUADELOUPE	36	0	ORLEANS-TOURS	194	120
AMIENS*	36		GUYANE	0	0	PARIS	347	42
BESANCON	486	270	LILLE	567		POITIERS	321	72
BORDEAUX	524	185	LIMOGES	236	32	REIMS	346	18
CAEN	174	66	LYON	268	51	RENNES	456	210
CLERMONT-FERRAND	232	132	MARTINIQUE		0	La REUNION	0	0
CORSE*	101		MONTPELLIER	454	30	ROUEN	351	150
CRETEIL	105	230	NANCY-METZ	218	177	STRASBOURG	418	138
DIJON	368	0	NANTES	353	48	TOULOUSE	592	40
GRENOBLE	285	165	NICE	236		VERSAILLES	33	98
						Totaux	8133	2477

* IREM fermés

Ces heures peuvent être complétées, le cas échéant, d'une dotation académique spécifique.

PROGRAMME 140 DU PREMIER DEGRE :

académies	Heures APN
BORDEAUX	45
CLERMONT-FERRAND	70
CRETEIL	10
GRENOBLE	78
LIMOGES	24
LYON	24
MONTPELLIER	30
NANTES	24
PARIS	40
REIMS	18
RENNES	60
ROUEN	24
STRASBOURG	36
TOULOUSE	40
Totaux	523

Le travail des IREM est organisé en réseau qui fonctionne sous forme de commissions inter-IREM, commissions thématiques nationales qui permettent la circulation des connaissances produites dans les IREM et qui finalisent les ressources et innovations proposées.

Chaque rectorat assure, dans la mesure du possible, le financement des déplacements d'animateurs enseignants du premier et du second degrés, missionnés par les directeurs d'IREM pour participer aux commissions inter-IREM.

Justification des moyens en heures déglobalisées : 3 000 heures (*)

Co-responsabilité des 13 Commissions Inter IREM et organisation des trois colloques nationaux du réseau (COPIRELEM, CORFEM, Colloque Popularisation des Mathématiques) : 576 unités d'heures (36 heures par action).

Participation à l'édition d'une revue du réseau : 252 heures (72 heures pour chacune des trois revues nationales *GrandN*, *Petitx*, *Repère IREM* et 12 heures pour trois revues locales soutenues par le réseau : *Miroir des Maths*, IREM de Caen – *Feuille de Vigne*, IREM de Bourgogne – *Le Clairon des mathématiques*, IREM de Nantes).

Administration et soutien du site internet de diffusion « Publimath » : 144 heures.

Administration du internet « Portail des IREM » : 36 heures.

Soutien à des groupes IREM s'engageant sur une action prioritaire du réseau : 1 992 heures (90 heures maximum par groupe, 6 animateurs maximum financés par groupe, 22 groupes minimum financés sur les 28 IREM).

Evaluation

Math-Informatique

Math-Sciences

Lycée – Université

Elaboration de ressources numériques M@gistère ou FUN

Popularisation des mathématiques

(*) répartition indicative soumise à variations

Justification des crédits de fonctionnement (source courrier à la DGESIP le 23 janvier 2013) :
40 000 euros

- Fonctionnement de l'ADIREM (trois réunions par an, sur deux jours), frais de représentation de la présidence de l'ADIREM, contribution de l'ADIREM aux associations (CFEM...);
- Fonctionnement du Comité Scientifique des IREM (trois réunions par an, une journée, 20 membres dont 10 personnalités extérieures au réseau des IREM, invitations de contributeurs aux débats et invitation d'animateurs IREM travaillant sur les thématiques abordées au CS);
- Séminaire annuel de l'ADIREM (une fois par an, présence de tous les responsables de C2I et tous les responsables de revues du réseau);
- Journée des Commissions Inter IREM (une fois par an, journée de travail des C2I avec session plénière de tous les animateurs des C2I);
- Déplacements pour les commissions inter IREM (hors journée des C2I, déplacements d'enseignants non pris en charge par les rectorats ou les IREM, invitations des C2I...);
- Diffusion des ressources, site internet;
- Manifestation, colloques, organisés par le réseau des IREM.